

Commune de WAILLY

Séance du samedi 23 mai 2020

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **15**
- Présents : **15**
- Votants : **15**
-

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

29 MAI 2020

ARRIVÉE

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni, Salle Lapointe dans le cadre des règles sanitaires exigées pour la lutte contre le COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, en suite de convocation dans le respect de l'Article L.2121-11 du CGCT en date du dix-neuf mai deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mmes Colette NOURRY, Gaëtane DELATTRE, Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Ingrid LORIDANT, Nathalie BART et Lydie NOIRET,

MM Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Gautier MOERMAN, Frédéric PONTHEUX, Jean-Marc CLABAUX, Jérémy PRONIEZ et Franco GRACEFFA.

Secrétaire de Séance : Madame Gaëtane DELATTRE.

OBJET : Délibération 2020-008 : Installation du Conseil Municipal :

Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Monsieur Mickaël AUDEGOND – tête de liste «Avec vous, pour vous et votre commune» - a recueilli la majorité des suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

- Mickaël AUDEGOND ;
- Colette NOURRY ;
- Henri MACE ;
- Gaëtane DELATTRE ;
- Didier LETERME ;
- Dominique LEFEBVRE ;
- Gautier MOERMAN ;

- Martine CAPPON ;
- Frédéric PONTHEUX ;
- Ingrid LORIDANT ;
- Jean-Marc CLABAUX ;
- Nathalie BART ;
- Jérémy PRONIER ;
- Lydie NOIRET ;
- Franco GRACEFFA.

Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Mickaël AUDEGOND, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Wailly, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Martine CAPPON, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Martine CAPPON prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Gaëtane DELATTRE est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Martine CAPPON dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, d'adopter cette Délibération l'unanimité.

Fait et délibéré le 23 mai 2020.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

29 MAI 2020

ARRIVÉE

Certifié exécutoire à compter
du 29 mai 2020 .
Le Maire,